



Commune d'Oraison

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Réunion Publique de lancement de la démarche de PLU

06 Décembre 2022



Le Plan Local d'Urbanisme

- Exprime un projet stratégique de développement du territoire communal porté par les élus qui engage l'avenir de la commune pour 10 ou 15 ans
- Définit le droit des sols (zonage, règlement) pour les autorisations de construire
- Applique les lois sur l'urbanisme, l'environnement, l'habitat, etc.
- Doit être compatible avec les documents : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), etc.

RAPPORT DE PRESENTATION

Diagnostic socio-économique

Etat initial de l'environnement

Justifications des choix retenus

Articulation avec les documents cadres

PADD

PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

PROJET POLITIQUE
Pièce maitresse

Déclinaison réglementaire

**ORIENTATIONS
D'AMÉNAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION (O.A.P)**

Orientations pour les zones
ouvertes à
l'urbanisation

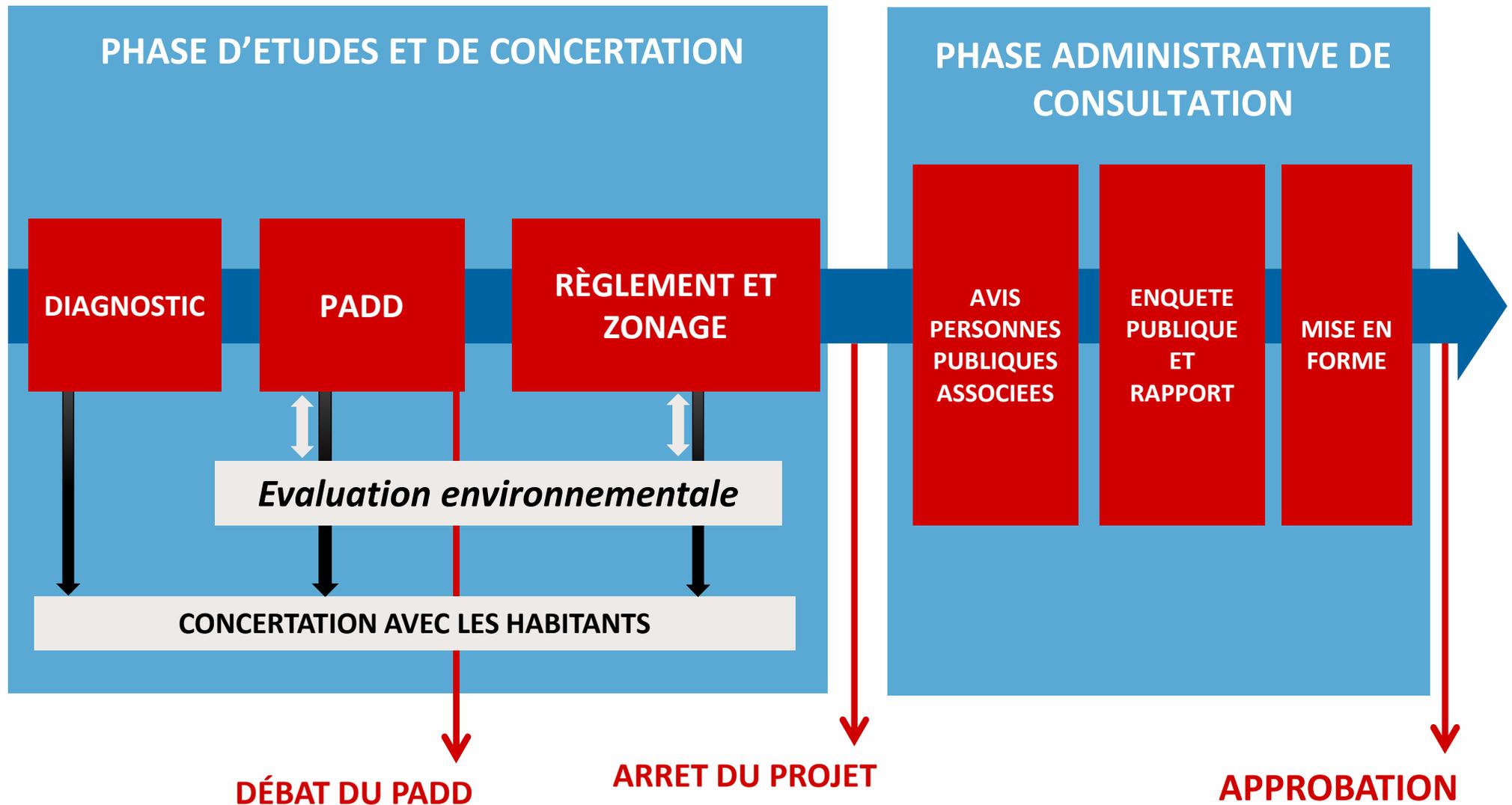
**RÈGLEMENT ET PLANCHES
GRAPHIQUES**

Document graphique définissant
le zonage pour chaque parcelle
Règles applicables pour
construire, rénover, agrandir....

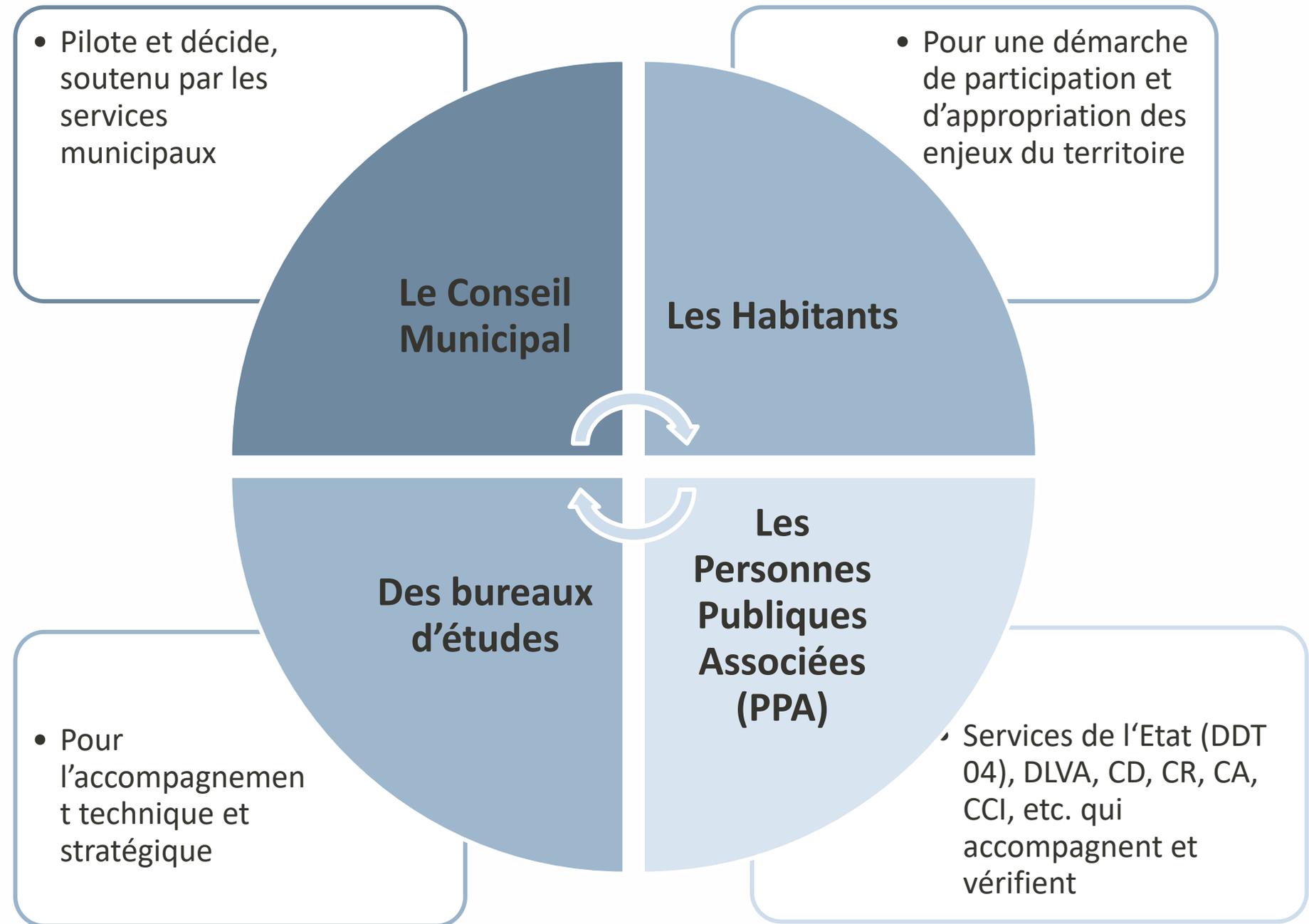
ANNEXES

Zones inondables, servitudes
diverses, annexes sanitaires,

Une procédure à respecter



Un PLU, avec qui ?



Mise en place d'une concertation tout au long de la démarche du PLU

Moyens d'information :

- **Publications** sur le site Internet de la Ville d'Oraison
- Articles dans la presse locale
- Articles dans le bulletin municipal
- Organisation d'une **exposition publique** avant que le PLU ne soit arrêté
- **Affichage en mairie** et sur les panneaux de la ville

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Organisation de **réunion publique**
- Organisation d'**ateliers participatifs**
- **Registre à disposition** du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels
- Possibilité d'écrire au Maire
- Tenue de **permanences** de l'adjoint délégué à l'urbanisme

Les objectifs de la révision du PLU

Une multitude de thématiques abordées...



Les grands objectifs :

- Assurer la **compatibilité** avec les documents de **normes supérieures**
- Mise à niveau avec les dernières **évolutions réglementaires et législatives**
- Renforcer le rôle du **centre-ville** avec notamment les projets de requalification et d'écoquartier
- Maîtriser la **croissance de la commune** en fonction de ses capacités en matière d'équipements publics, de réseaux, de ressources naturelles, etc.
- Repenser la répartition territoriale des projets de **logements sociaux** tout en tendant vers le respect des objectifs de la loi SRU
- Retravailler le **projet de zone d'activités** sur le secteur Font de Durance Sud
- Préserver les **espaces naturels et agricoles**

Et vous, quels sont :

- Vos **attentes**,
- Vos **besoins**,
- Les **points à améliorer** par rapport au précédent PLU...



Les prochaines échéances :

- Ateliers participatifs
- Lancement d'un questionnaire à destination des agriculteurs
- Réunion Publique de restitution du diagnostic et présentation du PADD



Merci de votre attention

Le pilotage de la mission est assuré par :

Camille LE FLOCH

Elody BOUDON

e.boudon@planed.fr

Elin PEZZINI

e.pezzini@ecovia.fr

